

83.20 ONU

header

Creator : NEW YORK - UNO - DEPUTY Status : COPY  
 at : 07/04/94 17:19 GMT userid : VDSIJS  
 Type : TELEGRAM Clearance : CONFIDENT Urgency : IMMEDIATE  
 Ref : NEW YORK - UNO - DEPUTY /NO FAX /00327  
 Subject : RWANDA. ENTRETIEN AVEC SECGEN ADJOINT KOFI ANNAN.

Reply to subm-nr :  
 Destinator : BRUSSEL - P.09\_CONS  
 Distribution list :

*Rapport sur le  
mont des 10 corps*

Copy :  
 BRUSSEL - ..MIN\_CLAES  
 BRUSSEL - .SEC\_GEN  
 BRUSSEL - DGP  
 BRUSSEL - DGP\_ADJUNCTEN  
 BRUSSEL - P/Geo.04  
 BRUSSEL - P/Geo.04\_CW\_AFR  
 BUJUMBURA - #DUMMY  
 KIGALI - #DUMMY  
 PARIS - AMBASSADEUR  
 WASHINGTON - TELOP

Keywords :  
 Originator : NEW YORK - UNO - IMMEDIAT  
 Subm\_nr : NEW YORK - UNO - BRUSSEL  
 Received at : 08/04/94 06:23 GMT  
 Terminated at : 08/04/94 06:23 GMT

GMT

body

REACTION : Pour information  
 FROM : A.B.

*UOM +*

C O N F I D E N T I E L  
 I M M E D I A T

OBJET : Rwanda. Entretien avec Secgen adjoint Kofi Annan.

1. En l'absence du Secrétaire général et conformément à vos instructions, j'ai rencontré ce matin à 11H30 le Secgen adjoint chargé du Peacekeeping, M. Kofi Annan. Son adjoint, le Sous-Secgen Riza, venait d'avoir eu le Général Dallaire en ligne et disposait donc de renseignements de première main.
2. Selon l'analyse du Général Dallaire, la menace principale vient de la Garde présidentielle et de certains éléments des forces armées rwandaises (FAR). La Gendarmerie serait restée loyale et tenterait de calmer le jeu. Le Représentant personnel du Secgen, Booh-Booh, essaye d'établir un Comité de crise englobant la Gendarmerie, la MINUAR, les FAR...
3. Selon Dallaire, au moins 3 soldats belges de la MINUAR ont été tués (Général Dallaire a vu les corps). 10 autres soldats belges de la MINUAR sont toujours détenus (désarmés) par la Garde présidentielle responsable du meurtre des 3 soldats belges. Dallaire n'a pas été autorisé à contacter ces

10 autres soldats. Le Premier Ministre, dont la protection était assurée par ces 13 soldats belges, aurait également été tuée (mais cela n'est pas confirmé).

4. L'Aéroport et le C-130 belge qui s'y trouve sont sous contrôle de la Garde présidentielle et ne sont donc pas accessibles à la MINUAR. A Kigali, une partie du bataillon FPR se bat dans les rues. Dans la zone démilitarisée, des éléments armés du FPR (non quantifiés par le Secrétariat) se dirigent vers Kigali, ce qui accroît le risque d'une déflagration militaire majeure.

5. J'ai posé à M. Kofi Annan les questions contenues dans VT 452.

#### 5.1. Protection des politiciens rwandais.

Bien que cela ne fasse pas partie du mandat, la MINUAR, dans la limite de ses moyens, se chargera de protéger les politiciens. Cette protection a d'ailleurs déjà débuté puisque le Premier Ministre était protégée par des soldats belges de la MINUAR. De même, Kofi Annan estime que la MINUAR fera tout ce qui est en son pouvoir pour essayer de prévenir ou de diminuer les massacres.

#### 5.2. Rôle des Casques bleus belges pour venir en aide aux civils belges (assistance ou évacuation).

Kofi Annan a clairement rappelé que toute décision en la matière ne peut être prise que par le Commandant de la Force, le Général Dallaire. C'est à lui et à lui seul qu'il appartient d'évaluer la situation et de décider, en fonction de nombreux paramètres, ce qui est faisable. Ces paramètres sont principalement liés à la sécurité des soldats de la MINUAR. En d'autres termes, il évitera de créer une situation risquant d'engendrer des représailles pouvant compromettre la sécurité ou la vie des Casques bleus. Annan a cependant déjà donné instruction au Général Dallaire de prendre contact avec notre Ambassadeur à Kigali afin d'étudier avec lui la coopération possible entre la MINUAR et officiels belges pour l'éventuelle évacuation des civils.

Kofi Annan a rappelé que tout ce qui précède ne peut se faire que dans le cadre des règles d'engagement existantes. Ces règles d'engagement, comme c'est le cas pour toute opération de maintien de la paix n'étant pas sous Chapitre VII, n'autorisent à tirer qu'en cas d'auto-défense. Il n'est donc pas possible pour les Casques bleus d'intervenir de manière offensive, s'ils ne sont pas eux-mêmes menacés, pour sauver des Belges. Par contre, sous les ordres de Dallaire, ils pourraient intervenir pour libérer des Belges dans le cadre de "négociations pacifiques" avec les parties.

#### 5.3. Renforcement du mandat de la MINUAR.

Le renforcement du mandat des Casques bleus pourrait impliquer deux types de décisions : un renforcement en effectifs de la MINUAR pour la mettre mieux à même de faire face à la nouvelle situation et une modification du

mandat permettant une attitude plus offensive. Ce renforcement prendrait des jours car il implique une décision du Conseil de Sécurité. Il ne faut pas oublier qu'il n'est pas aisé de passer à une opération sous le Chapitre VII. Une semblable décision modifierait, en effet, complètement l'environnement de l'opération originale qui n'était déjà appuyée que du bout des lèvres par les Américains, les Britanniques et les Russes et qui ne dispose que de moyens défensifs. On ne peut, de plus, oublier qu'il faudrait l'accord des Gouvernements des pays-contributeurs de troupes (Ghana, Bangladesh...). Enfin, il serait politiquement délicat de limiter cette extension du mandat à la protection d'étrangers. Elle devrait bien sûr concerner l'ensemble de la population rwandaise.

5.4. J'ai bien sûr souligné auprès de Kofi Annan les pressions insupportables de l'opinion publique belge au cas où le massacre de Belges se poursuivrait. A cet égard, je l'ai sondé informellement sur une éventuelle décision belge d'envoyer unilatéralement un bataillon de Belgique. Kofi Annan n'a pas rejeté cette idée. Il a évidemment souligné l'importance dans une telle hypothèse d'une coordination très étroite entre le bataillon belge, qui aurait pour mission de protéger et éventuellement d'évacuer la colonie internationale, et la MINUAR, qui a évidemment d'autres priorités.

Noterdaeme++